

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 16 décembre 2013

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 6 décembre 2013 s'est réuni le 16 décembre 2013 à 18h00 salle polyvalente de Verneix, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU, excusé Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé Annie LAVILLE, excusé Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT, excusé remplacé par Marie-Hélène MAZIARSKI
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé remplacé par Bernard BIDET Guy AMARY, excusé remplacé par Jean-Pierre FOURNIER
MALICORNE	André SAVY Guy PONS
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN, sauf à la question n°6 Marie Alice BARRAUX Gérard BALLET Philippe COLLINET, excusé
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD, sauf à la question n°6 Valérie LAMARQUE

Valérie LAMARQUE est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2013.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Gilles Martin.

A la demande du Président, il est décidé de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le versement anticipé de subventions de fonctionnement avant le vote du budget 2014.

6) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CAPITAL DE LA SOCIETE D ECONOMIE MIXTE D'EXPLOITATION DU THERMALISME ET DU TOURISME DE NERIS LES BAINS (SEMETT) – AVENANT N 19:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts qui propose de rajouter à l'article 5.1.2 – Développement économique : Alinéa 7 Soutien financier aux activités économiques dont l'impact dépasse manifestement l'intérêt communal, et d'adopter l'avenant n°19 aux statuts, et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'avis des Conseils Municipaux des communes de la Communauté.

La Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Thermalisme et du Tourisme de Nérès-les-Bains (SEMETT) emploie actuellement 65 équivalents temps plein, 120 saisonniers et 18 embauches prévues au Nériades.

Le besoin de financement pour la réalisation de travaux nécessaires à la réouverture des thermes est de 1 million d'euros. Le solde des travaux des Nériades est de 1,2 millions d'euros.

Comme l'a souligné André Savy, compte tenu de l'intérêt économique des thermes sur le territoire et afin d'éviter le dépôt de bilan et des pertes d'emploi, la Communauté de Communes doit intervenir.

Il est urgent d'intervenir également afin de ne pas mettre en difficulté les entreprises qui interviennent sur le chantier des Nériades.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

- L'attribution d'un fonds de concours à la commune de Nérès les Bains,
- Garantir l'emprunt,
- Verser une subvention à la SEMETT,
- Entrée au capital de la SEMETT.

Claude Riboulet précise que la solution qui a été retenue par les membres du bureau est l'entrée au capital de la SEMETT. Les avantages de cette solution est de donner du poids à la SEMETT face aux banques dans la négociation des emprunts et permettre à la Communauté de Communes d'être représentée au sein du Conseil d'administration.

Claude Riboulet précise également que la prise de risque est plus importante dans cette solution.

Il est précisé également que le capital actuel de la SEMETT est de 400 000 euros détenu à 76% par la commune de Nérès les Bains et le reste par du privé.

Compte tenu que le capital d'une Société d'Economie Mixte doit être détenu à au moins 51% par des actionnaires publics, l'entrée au capital de la Communauté de Communes permettrait aux investisseurs privés d'entrer au capital.

Il est précisé que la commune de Nérès les Bains ne peut pas participer plus qu'elle ne participe déjà.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute que la Communauté de Communes ne peut pas ne pas intervenir. Il précise que la SEMETT n'avait quasiment plus d'emprunt avant les Nériades. Il ajoute également l'intérêt d'entrer au capital afin de permettre aux privés d'entrer au capital également et d'être représenté au conseil d'administration à la même hauteur que la ville de Nérès les Bains.

La procédure à suivre est la suivante :

- Conseil du 16 décembre 2013 : modification des statuts de la Communauté de Communes,
- Conseil du 3 février 2014 : détermination du montant exact de la participation et détermination des représentants,
- Conseil du 3 mars 2014 : inscription au budget de la participation et déblocage des fonds.

Il est précisé que toutes les communes doivent délibérer rapidement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

**1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –
RENOUVELLEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition du personnel à l'accueil de loisirs les Galibots et d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel.

**2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –
RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition du personnel à la médiathèque et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel.

**3) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – PROGRAMME
HABITER MIEUX – CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT – SIGNATURE
AVENANT N°2 :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire sur la période 2014-2017 une aide spécifique complémentaire à l'ASE d'un montant forfaitaire de 300 € par dossier (propriétaires occupants modestes) ; et d'autoriser le Président à négocier et signer un avenant au protocole territorial d'engagement contre la précarité énergétique.

4) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel de mise en accessibilité afin qu'il puisse être transmis aux institutions et personnes citées.

5) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions dans le cadre de la deuxième édition du Festival des Arts Populaires.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser les aides à l'amélioration de l'habitat de façon anticipée dans la limite de 79 200 €, d'autoriser Monsieur le Président à verser au COS du personnel de la Communauté de Communes de Commentry / Néris les Bains de façon anticipée une subvention d'un montant égal à 5 200 euros. Ces montants seront repris au budget primitif 2014.

Questions diverses :

- Le poids public de Hyds a été récompensé par le prix Emile Mâle,
- Alain Chanier fait part au Conseil Communautaire que l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile n'a pas révélé de souci particulier.
- Il annonce également qu'un site Internet a été créé au niveau du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour favoriser le commerce et l'artisanat.
- Monsieur le Président annonce des actions de communication sur le covoiturage.
- Le Conseil Communautaire du 3 février 2014 aura lieu à Deneuille les Mines,
- Le Conseil Communautaire du 3 mars 2014 aura lieu à Commentry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.
